



Vente d'un bien immobilier depuis 3 ans

Par Visiteur

Nous sommes 8 frères et soeurs, nos parents ont décédés et nous avons mis en vente la maison familiale voici maintenant 3 ans, nous avons un acheteur potentiel mais certai d'entre nous ne sont pas d'accord sur le prix de la vente et trouve tous les prétextes pour stopper la vente,ma question est : ai-je le droit de demander à mes soeurs et mes frères l'équivalent du 1/8ème de la vente et auquel cas si ce bien et vendu plus cher que le prix du 1/8ème précédemment mentionné, le reste de la famille est-il en droit de me reverser la plus value de la vente, toujours au 1/8ème bien sûr, afin de mettre un terme à toute cette affaire qui me pèse énormément?

Merci,

Par Visiteur

Chère madame,

ai-je le droit de demander à mes soeurs et mes frères l'équivalent du 1/8ème de la vente et auquel cas si ce bien et vendu plus cher que le prix du 1/8ème précédemment mentionné, le reste de la famille est-il en droit de me reverser la plus value de la vente, toujours au 1/8ème bien sûr, afin de mettre un terme à toute cette affaire qui me pèse énormément?

Si le bien est vendu, alors l'indivision cesse aussi purement que simplement. Vous récupérerez donc votre part sur le prix de vente, soit 1/8ème puisque vous êtes tous des héritiers du même rang.

Si les héritiers refusent à vous délivrer cette somme, alors il conviendra de demander en justice le partage de la succession conformément aux articles 825 et suivants du Code civil.

Très cordialement.